

Passi/Charnay s'exposent-ils à des poursuites pénales pour « dénonciation de délit imaginaire » ?

Article 434-26 Code Pénal:

"Le fait de dénoncer mensongèrement à l'autorité judiciaire ou administrative des faits constitutifs d'un crime ou d'un délit qui ont exposé les autorités judiciaires à d'inutiles recherches est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende."

En janvier 2018, en tant que directeur de la publication du Défi givordin, je recevais par email la copie de trois documents provenant de la mairie : une note manuscrite de M. Passi demandant au cabinet du maire de l'abonner au journal l'Humanité et de *le faire envoyer à sa résidence secondaire*, un email de madame Charnay, la maire, qui donne suite à sa demande et un abonnement SNCF au nom de M. Passi d'un montant de 1000 euros payés par la SAGIM pour des voyages en train Givors-Paris.

Nous savions à l'époque que la personne qui nous avait transmis ces documents avait également fait un signalement au procureur. Cette personne a donc été entendue par la police judiciaire qui, suite à son audition, a réalisé une perquisition en mairie. La police a également auditionné madame Charnay lors de cette perquisition. Celle-ci, très en colère, a déposé une plainte contre X pour vol de documents, croyant bêtement que c'était notre publication qui avait déclenché l'enquête préliminaire du Procureur. Elle aurait dû se renseigner avant de faire une telle bêtise.

Monsieur Passi, l'ex-maire condamné par le tribunal correctionnel pour prise illégale d'intérêt, n'y est pas allé par quatre chemins, il a déposé plainte pour vol de documents contre Michelle Palandre et moi-même ! C'est grave ! Une dénonciation calomnieuse. D'autant plus que :

- aucun document n'a été volé, puisque le Code pénal définit le « vol » dans son article 311-1 : « **Le vol** est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » et que rien n'a été « soustrait » puisque les documents en question sont toujours en possession de la mairie et de monsieur Passi.
- M. Passi et Mme Charnay connaissent très bien la personne qui a envoyé la copie de ces documents au Défi givordin !
- Enfin, cette personne ne se cache pas, puisqu'elle a effectué un signalement au procureur et a été entendue par la police judiciaire...

Michelle Palandre et moi-même avons donc été convoqués au commissariat de Givors où la plainte a été déposée. Les officiers de police judiciaire ignoraient que le Procureur avait été destinataire d'un signalement ! Ils ont donc travaillé pour rien. Michelle Palandre n'avait rien à voir avec ce problème, car c'est moi qui suis directeur de publication du Défi givordin et juridiquement responsable de cette publication, et moi seul. En tant que directeur de publication d'un organe de presse je suis protégé par la loi sur la presse de 1881 qui préserve le secret des sources. Je n'ai donc pas donné à la police le nom de la personne qui m'a communiqué ces documents ! Et je ne le donnerai pas.

Ce n'est pas la première fois que M. Passi s'engage dans ce chemin périlleux des plaintes déposées sans aucun fondement...

Mais, en fait, c'est monsieur Boudjellaba qui a tracé le chemin : en effet, en 2006 il a déposé plainte contre moi pour « incitation à la haine raciale », car, sur mon blog de l'époque, j'avais dénoncé le

communautarisme. J'ai donc été convoqué au commissariat. L'officier de police judiciaire s'est excusé en me disant qu'il était obligé de m'interroger. Cette stupide plainte de M. Boudjellaba qu'il n'a pas eu le courage de faire en son nom propre, mais au nom de l'association « Vents du sud », n'a eu aucune suite !

Il y a quelques années, le maire de l'époque, M. Passi, ânonnait, lors d'un conseil municipal, des chiffres complètement en dehors du sujet ce qui m'a fait m'exclamer : « Arrêter de faire le con ! » Il a fait un signalement au procureur qui n'a eu aucune suite ! J'admets que mon exclamation manquait de politesse, mais de là à porter plainte. L'impolitesse n'est pas un délit pénal.

Enfin, lors du conseil municipal du 11 juin 2018, alors que Michelle Palandre protestait contre **l'ignoble campagne de mensonges** de la part de Mme Charnay et de M. Passi concernant l'action justifiée de l'élue d'opposition empêchant la cession gratuite de terrains de la commune à l'hôpital, ce en quoi le tribunal administratif lui a donné raison, ce qui n'a aucunement empêché l'hôpital de construire ses nouveaux bâtiments, puisque tout un chacun peut les voir et les fréquenter, et cela sur des terrains qui restent propriété de la commune. Or, la maire Charnay et l'ex-maire Passi prétendaient que cette décision du tribunal administratif aurait empêché la réalisation d'une soi-disant maison de santé, projet qui n'a existé que dans l'imagination fiévreuse de M. Passi... La maire Charnay a osé répondre à Michelle Palandre que ce projet n'avait jamais été public, mais qu'il en aurait été question au conseil d'administration de l'hôpital ! Je protestai alors : « *On se croirait en Union soviétique et peut-être même en Allemagne nazie. Plus le mensonge est gros plus il porte !* » Ce qui m'a valu des exclamations indignées et une plainte pour « insultes publiques » annoncée au conseil municipal de fin septembre 2018. Plainte agrémentée d'un article insultant à mon égard de la part des élus communistes et de leurs « idiots utiles » dans la rubrique d'expression des groupes du journal municipal. Insultant à mon égard et aussi à l'égard de la mémoire de mes deux oncles maternels assassinés par les nazis, l'un mort au camp de concentration de Mauthausen et l'autre mort sous la torture à Bologne. Ma grand-mère n'a pas survécu au chagrin de la perte de ses deux jeunes fils dont elle n'a pas pu faire le deuil, car on n'a jamais retrouvé leur corps... Il ne fait aucun doute que cette plainte, comme les autres, n'aura aucune suite. Si elle en avait cela me permettra de montrer à la justice la duplicité de la clique Charnay/Passi...

Pour conclure.

Moi aussi j'ai fait des actions judiciaires. Elles ont porté leur fruit puisque Passi et Goux ont été condamnés. D'autres sont en cours. Je ne les ai jamais faites individuellement. Je les ai faites au nom de l'association de défense des contribuables de Givors. Je les ai déposées après adoption par l'assemblée générale de mon association que nous avons créée en 2005 avec mon ami Jean-Marc Bouffard qui en fut le premier président, et d'autres amis, toujours présents...

D'autres sont en cours, notamment suite à **des plaintes de la chambre régionale des comptes contre M. Passi, l'ex-maire de Givors pour des chefs de détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts, faux et favoritisme...**

Alain Pelosato

Givors, le 22 octobre 2018

Prendre connaissance de ma demande de droit de réponse dans le journal municipal :

<http://www.defigivordin.info/Droitdereponse.pdf>